



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS REJETTE LA DEMANDE DE MODIFICATION DU TERRITOIRE DE RECRUTEMENT DE L'ÉCOLE ST-ROSAIRE DE GASPÉ

Gaspé, le 29 septembre 2004 – Suite à la séance ordinaire du Conseil des commissaires qui avait lieu à l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée le 28 septembre, la Commission scolaire tient à vous informer qu'elle ne donnera pas suite à la demande d'un groupe de parents de Douglastown de procéder à une modification du territoire de recrutement de l'école St-Rosaire de Gaspé.

Le 27 avril dernier, le Conseil des commissaires a pris la décision d'abolir le transport #46 de Douglastown vers l'école Saint-Rosaire et de prolonger le circuit #49 jusqu'au pont de la Rivière Saint-Jean. Tout cela afin de rendre la desserte du transport conforme au « Règlement relatif à l'admission et à l'inscription des élèves qui définit les bassins d'approvisionnement des écoles » et d'assurer la pérennité de l'école Notre-Dame-de-Liesse de St-Georges-de-la-Malbaie. Le groupe de parents de Douglastown est revenu à la charge, malgré le maintien de la décision du Conseil des commissaires du 22 juin dernier, par le biais d'une lettre datée du 25 août demandant la modification du territoire de recrutement de l'école St-Rosaire et le rétablissement du circuit d'autobus #46.

Les motifs qui ont poussé le Conseil des commissaires à rejeter cette demande sont multiples. Par l'adoption de son Plan stratégique, la Commission scolaire a déterminé des priorités de travail pour l'année 2004-2005 et elle tient à maintenir une offre de service de qualité. Par ailleurs, elle vise l'occupation du territoire et s'appuie sur le rapport Caron-Proulx qui recommande aux commissions scolaires « d'établir, dans la mesure du possible, les bassins d'alimentation des écoles, dans l'esprit du maintien de l'école de village ».

Étant donné que les raisons qui ont motivé le Conseil à prendre cette décision sont toujours pertinentes et qu'aucun élément nouveau soumis à l'attention du Conseil ne lui permet de croire qu'il doit modifier sa décision, il a été proposé et résolu de rejeter la demande de modification du territoire et de maintenir le statut quo concernant l'abolition du circuit #46.

-30-

Pour renseignements :
Marie-Noëlle Dion
Agente d'information
102, rue Jacques-Cartier
Gaspé, Qc G4X 2S9
Tel: (418) 368-3499 #240
Fax: (418) 368-6531
Courriel: marie-noelle.dion@cschic-chocs.net